



### Régie du SDDEA

*Cité administrative des Vassaulles  
CS 23076 - 10012 TROYES CEDEX*

**Date de convocation :**

04 11 2022

**Date d'affichage :**

04 11 2022

**Nombre de membres :** 33

**Nombre de membres en  
exercice :** 33

**Nombre de membres qui  
assistent à la séance :** 18

**Ayant pris part au vote :**  
23 dont 5 procurations

**Résultat du vote :**

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**Avis du Bureau Syndical :**

Favorable : 3

Défavorable : 0

Abstention : 0

### Extrait du registre des délibérations

#### Séance du 10 11 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre à neuf heures trente, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués se sont réunis en salle multi-activités des Vassaulles, sous la présidence de Monsieur Nicolas Juillet, Président de la Régie du SDDEA.

**Sont présents :**

Mmes et MM. JUILLET, VIART, HOMEHR, AUBRY, BAILLY-BAZIN, BRET, DRAGON, FIGIEL, GAUDY, GERMAIN, GROSJEAN, HILTZER, JACQUARD, MAILLET, MANDELLI, MASURE, POILVE, ZAJAC.

**Sont excusés et donnent procuration :**

M. DUQUESNOY donne procuration à M. DRAGON  
Mme FINELLO donne procuration à M. AUBRY  
M. LAMY donne procuration à M. JUILLET  
M. PACKO donne procuration à M. DRAGON  
Mme THOMAS donne procuration à M. MANDELLI

**Sont Absents :**

Mme et MM. BOISSEAU, BOULARD, GUNDALL, JAY, LANTHIEZ, LE CORRE, LEIX, LEROY, MAILLAT, PELOIS.

**Assiste également à la réunion :**

M. GILLIS, Directeur Général de la Régie du SDDEA.

**Secrétaire de séance :**

Mme ZAJAC a été élue secrétaire de séance.

**Au titre du Bureau Syndical hors membre du Conseil d'Administration y compris procurations :**

MM. BOYER, BRIQUET, VIART.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b>	Réhabilitation du dispositif de collecte des eaux usées - COPE DE ROSNAY L'HÔPITAL
---------------------------------	--

Vu le Syndicat Mixte Ouvert de l'Eau, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif, des Milieux aquatiques et de la Démoustication (SDDEA), créé depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016 ;

Vu les statuts du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération n° 3 du Syndicat SDDEA en date du 2 juin 2016, portant création de la Régie du SDDEA ;

Vu les statuts de la Régie du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°CA20201022\_4 du 22 octobre 2020 relative aux pouvoirs du Directeur Général de la Régie ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision n° 3.6/22 RLH du COPE DE ROSNAY L'HÔPITAL en date du 6 octobre 2022.

## **LE PRESIDENT EXPOSE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

La Régie du SDDEA - COPE de ROSNAY L'HÔPITAL assure la collecte des eaux usées domestiques, assimilées domestiques et non domestiques de la commune de ROSNAY L'HÔPITAL. Ces eaux usées sont traitées au Système de Traitement des Eaux Usées (STEU) communal.

Un Schéma d'assainissement a été réalisée entre 2016 et 2018 par la société BIOS. La Régie du SDDEA a été désignée en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en 2016 pour suivre ce Schéma.

Le bureau d'étude BIOS a travaillé au cours de ce schéma sur 4 axes :

- La localisation des entrées dans le réseau d'eaux usées, des eaux claires parasites permanentes (ECP) provenant des nappes souterraines ;
- La localisation des entrées dans le réseau de collecte d'eaux usées, des eaux claires météoriques (ECM) provenant du domaine privé ;
- L'état du fonctionnement du STEU et des postes de refoulement ;
- L'étude de l'origine des teneurs en cuivre présent dans les boues en fin de traitement.

Les données retranscrites par le Schéma d'assainissement réalisé en 2018 indiquent que les travaux prioritaires sur cette collectivité sont les suivants :

Travaux Prioritaires – Réseaux EU :

- Réduction des ECP sur chaque secteur du réseau de collecte ;
- Élimination des ECM provenant des parties privatives ;
- Amélioration l'entretien de la STEP et la réactivité de réglage ;

Le Schéma montre, par les différentes campagnes de mesures, qu'en période de nappe haute, le débit en entrée du STEU s'élève à un maximum de 147 m<sup>3</sup>/j alors que l'ouvrage est dimensionné pour recevoir un débit de 57 m<sup>3</sup>/j correspondant à 350 EH.

L'étude montre que la collectivité est impactée par 2 nappes phréatiques à savoir la nappe de la craie sur sa partie Nord et la nappe alluviale de *La Voire* sur sa partie Sud.

Les axes de travaux proposés sont les suivants :

Travaux 2022-2023 :

- Travaux sur le réseau public d'assainissement :
  - Chemisage du réseau existant Rue Saint Georges avec reprise de l'étanchéité des regards par résine ;
  - Reprise des branchements sur regard existant ou création d'un regard Ø600 mm à l'emplacement des connexions ;
  - Réhabilitation du PR Principal Rue Dulong :
    - Etanchéité de l'ouvrage par résine inclus chambre à vannes
    - Mise en place d'équipements mécaniques neufs (pompes, débitmètre électromagnétique, ...)
    - Installation d'une armoire de commande avec télésurveillance et télégestion
    - Mise en place des équipements de sécurité pour l'accès à la cuve
  - Reprise des défauts ponctuels sur l'ensemble de la commune par tranchées ouvertes.

- Travaux en domaine privé :
  - Lancement d'une enquête à la parcelle pour les 4 habitations suspectées d'apporter des eaux claires parasites (ECP) et/ou des eaux claires météoriques (ECM)
  - Présenter aux particuliers les modalités d'exécution des travaux pour obtenir d'éventuelles subventions de l'AESN

Travaux 2024-2025 :

- Travaux sur le STEU :
  - Mise en place d'un SOFREL pour la télésurveillance et la télégestion de la station
  - Mise en place d'un sprinkler pour rabattre les mousses sur la fosse de dégazage
  - Mise en place du système Speed-O-Clar sur le clarificateur pour accélérer la décantation
  - Reprise du système de recirculation des boues avec changement de pompes et variateur de vitesse
  - Reprise de l'étanchéité de l'épaississeur statique
  - Création d'une filière de stockage des boues sur lits à macrophytes

L'Agence de l'Eau Seine Normandie est susceptible d'apporter son soutien financier à hauteur de 60% pour les travaux et pour les enquêtes parcellaires hors prestations de la Régie du SDDEA.

Le Conseil Départemental de l'Aube est susceptible d'apporter son soutien financier à hauteur de 20% (+5% de taux complémentaire) sur les prestations de maîtrise d'œuvre, les travaux de réhabilitation de réseaux et de mise en place de télésurveillance. Le Conseil Départemental de l'Aube n'interviendra pas sur le financement de réhabilitation de réseaux par chemisage.

Les plans de financement de chaque axe de travaux sont :

Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement :

	Montant € HT
Maîtrise d'œuvre	18 415.00 € HT
Travaux de réhabilitation du réseau de collecte d'eaux usées	373 995.00 € HT
Contrôle de réception	6 394.00 € HT
Mission SPS	3 082.50 € HT
Divers et imprévus	18 700.00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>420 586.50 € HT</b>
Subvention AESN 60% hors MOE	<b>241 303.00 € HT</b>
Subvention CD10 20% +5% taux complémentaire MOE	<b>4 603.75 € HT</b>
Subvention CD10 10% +5% taux complémentaire travaux hors chemisage (sur plafond de 85 500€ = 171 hab x 500 €)	<b>12 825.00 € HT</b>
Subvention CD10 20% +5% taux complémentaire travaux autosurveillance + mise en sécurité (soit 25% sur 50 335€)	<b>12 583.75 € HT</b>
Reste à la charge du COPE	<b>149 271.00 € HT</b>

Enquêtes domiciliaires et études à la parcelle :

	Montant € HT
Enquêtes domiciliaires	10 769.00 € HT
Frais de Maîtrise d'œuvre	15 055.00 € HT
Divers et imprévus	550.00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>26 374.00 € HT</b>
<b>Subvention AESN 60% hors MOE</b>	<b>6 791.40 € HT</b>
<b>Subvention CD10 20%+5% taux complémentaire uniquement MOE</b>	<b>3 763.75 € HT</b>
<b>Reste à la charge du COPE</b>	<b>15 818.85 € HT</b>

Le plan de financement associé s'établit comme suit :

Récapitulatif des opérations	
<b>TRAVAUX du réseau de collecte</b>	<b>420 586.50 € HT</b>
<b>Enquêtes domiciliaires</b>	<b>26 374.00 € HT</b>
<b>TOTAL</b>	<b>446 960.50 € HT</b>
<b>Subvention AESN hors Régie et MOE</b>	<b>248 094.00 € HT</b>
<b>Subvention CD10</b>	<b>33 776.25 € HT</b>
<b>Reste à la charge du COPE</b>	<b>165 090.25 € HT</b>
<b>TOTAL</b>	<b>446 960.50 € HT</b>

Imputation comptable	Nature de la dépense	N	Total
2031	Etudes	10 769,00 €	10 769,00 €
2031	AMO ou MOE ou MO	33 470,00 €	33 470,00 €
2033	Annonces légales	- €	- €
2315	Travaux	383 471,50 €	383 471,50 €
2315	Divers et imprévus	19 250,00 €	19 250,00 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>446 960,50 €</b>	<b>446 960,50 €</b>
13111	AESN aide	248 094,00 €	248 094,00 €
1313	CD10	33 776,25 €	33 776,25 €
13118	DETR	- €	- €
1681	AESN avance	- €	- €
	<b>Solde financement</b>	<b>165 090,25 €</b>	<b>165 090,25 €</b>
	<b>Total Recettes</b>	<b>446 960,50 €</b>	<b>446 960,50 €</b>

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

- **D'ENGAGER** la réhabilitation du dispositif de collecte des eaux usées ;
- **D'ARRETER** le coût des travaux de réhabilitation des eaux usées à 420 586,50 € HT y compris la mission de MOE, la mission SPS, les contrôles de réception et les divers et imprévus ;
- **D'ARRETER** le coût des enquêtes à la parcelle à 26 374,00 € HT y compris la mission de MOE et les divers et imprévus ;
- **D'ADOPTER** l'opération et le plan de financement tels que présentés ;
- **D'INSCRIRE** les dépenses et les recettes correspondantes au budget du COPE de ROSNAY L'HÔPITAL de la Régie du SDDEA ;
- **D'ATTRIBUER** les travaux et les études selon les règles du Code de la commande publique ;
- **D'AUTORISER** le Directeur Général de la Régie du SDDEA à signer les marchés correspondants ;
- **D'AUTORISER** le Directeur Général de la Régie du SDDEA à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aube ;
- **D'AUTORISER** le Directeur Général de la Régie du SDDEA à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;

- **DE DEMANDER** au Directeur Général de la Régie du SDDEA à ne pas débiter les travaux avant attribution des subventions demandées ou la réception d'un courrier de dérogation permettant le démarrage des travaux et des études ;
- **DE DONNER** tout pouvoir au Directeur Général de la Régie du SDDEA à signer tout acte administratif, juridique, financier ou technique, notamment de nature conventionnelle, à intervenir en application ou en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.<sup>i</sup>

**Pour extrait conforme,  
Le Président,**



Nicolas JUILLET

NICOLAS JUILLET  
2022.11.24 21:11:16 +0100  
Ref:20221121\_145801\_1-3-S  
Signature numérique  
le Président

**Nicolas JUILLET**

---

<sup>i</sup> La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne (R.421-1 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.